



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P417_2020

Date : 26/11/2020

**OBJET : Fourniture et livraison de bennes métalliques amovibles de type « Ampliroll »
et « Multibenne » nécessaires au fonctionnement des services communautaires**

Exposé

Une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée le 18 septembre 2020, selon les dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, afin de conclure un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, sans montants ni quantités minimum ou maximum de commandes, portant sur la fourniture et la livraison de bennes métalliques amovibles de type « Ampliroll » et « Multibenne » nécessaires au fonctionnement des services communautaires, avec une date de remise des plis fixée au 20 octobre 2020 à 17h.

Après analyse et classement des 3 offres reçues, effectuée sur la base des critères de sélection prévus au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 9 novembre 2020, a décidé d'attribuer, à l'unanimité, l'accord-cadre à la société G. GILLARD.

Le montant de l'offre, établi à partir de prix unitaires et calculé par référence aux quantités estimées annuellement dans le détail quantitatif estimatif (document non contractuel), est de 76 995 € H.T.

Les prestations seront donc réglées par application des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2020_172 du 6 octobre 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R. 2124-1,

Vu la décision d'attribution prise à l'unanimité par la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 09/11/2020,

Décide

- **De signer** le marché relatif à la fourniture et la livraison de bennes métalliques avec la société G. GILLARD, sise Z.A. rue des Peupliers à BOIS-LE-ROI (77590),
- **De dire** que ce dernier court de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020 pour la première période et sera expressément reconductible trois fois, chaque année civile, jusqu'au 31 décembre 2023 inclus,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE